

ORES srl

---

RAPPORT FINANCIER 2016

# ORES scrl

RAPPORT FINANCIER 2016

## Dénomination et forme

ORES. Société coopérative à responsabilité limitée.

## Siège social

Avenue Jean Monnet 2, 1348 Louvain-la-Neuve.

## Constitution

Constituée le 18 avril 2008. Acte de constitution publié à l'annexe du Moniteur belge du 30 avril 2008 sous le numéro 065395.

## Statuts et modifications statutaires

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 25 juin 2015 et publiés aux annexes du Moniteur Belge en date du 10 août 2015 sous le numéro 15115466.

# Sommaire

---

<b>I. RAPPORT DE GESTION</b> .....	p.4
<b>II. ÉTHIQUE ET GOUVERNANCE</b> .....	p.12
<b>III. COMPTES ANNUELS 2016</b> .....	p.18
Bilan .....	p.18
Compte de résultats .....	p.20
Annexes .....	p.22
Bilan social .....	p.39
Règles d'évaluation .....	p.42
<b>IV. RAPPORT DU COMMISSAIRE-RÉVISEUR</b> .....	p.44



## I. RAPPORT DE GESTION

---

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Code des sociétés et à nos statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2016.

**Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société**

### A. REMARQUE PRÉLIMINAIRE

---

Créée en 2009, la société ORES scrl est le principal opérateur de réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel de Wallonie. Comme son associé ORES Assets, pour lequel elle réalise l'essentiel de ses activités, ORES scrl évolue dans un cadre particulier: celui d'une activité régulée. Les prestations réalisées par ORES scrl pour ses associés dans le cadre de la gestion des réseaux de distribution sont effectuées à prix

de revient, ce qui implique que le résultat de l'exercice au 31 décembre est nul.

ORES scrl mène donc pour ORES Assets les missions relatives à la gestion des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel (entretien, exploitation, développement), aux obligations de service public confiées aux gestionnaires de réseaux

de distribution (ci-après « GRD ») par les autorités wallonnes dans ce domaine et dans l'éclairage public communal, à la gestion et la transmission des index de consommation, la réalisation des nouveaux raccordements et toutes autres activités inhérentes à sa mission. Pour plus d'informations sur ces dernières, ainsi que sur l'actualité et l'évolution de la situation d'ORES scrl en 2016 – par exemple, les investissements réalisés pour le compte d'ORES Assets durant l'exercice, la préparation, l'introduction et la défense des propositions tarifaires auprès du régulateur ainsi que la participation aux travaux préparatoires organisés par ce régulateur concernant les principes de la prochaine méthodologie tarifaire, ou encore la promotion des raccordements au réseau de gaz naturel – le lecteur est renvoyé au contenu du Rapport d'activités 2016.

Depuis 2012, ORES Assets a confié à ORES scrl la recherche des moyens de financement nécessaires à ses activités – ORES Assets garantissant les financements externes ainsi souscrits. Dans ce cadre, en 2016, ORES scrl a saisi l'opportunité de réaliser un financement à long terme par l'intermédiaire de marchés publics bancaires. En outre, en ce qui concerne le financement à court terme, ORES scrl a adapté son programme de billets de trésorerie pour en faire un programme de 550 M € d'une durée indéterminée. Par ailleurs, en 2016, ORES scrl a décidé de bénéficier du régime dit du « tax shelter » en investissant dans une œuvre audiovisuelle.

Il importe également de souligner qu'au cours de l'exercice 2016, ORES scrl a poursuivi le travail de traduction de la vision et des objectifs définis dans son Plan stratégique 2015-2020 – intitulé « Faciliter l'énergie, faciliter la vie » – en un ensemble structuré de projets opérationnels. Ces grands projets vont façonner l'avenir de l'entreprise et sa dynamique future. Un département de Stratégie opérationnelle assure le pilotage des programmes axés prioritairement sur l'adaptation de l'entreprise à la transition énergétique et aux évolutions du marché. Parallèlement, ORES scrl a aussi engagé en 2016 une initiative visant à améliorer son niveau de performance. Ce plan de performance, baptisé « Optimum », vise la création de valeur pour les clients, le personnel et les actionnaires, via une plus grande maîtrise des coûts, des dépenses et des investissements et doit livrer ses effets progressivement jusqu'en 2022.

Enfin, le protocole d'accord de 2011 relatif au réseau de distribution d'électricité sur le territoire de la Ville de Liège, ainsi que sa convention d'exécution, prévoyaient notamment qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'exploitation de ce réseau, réalisée jusqu'à cette date par ORES, serait reprise par la société RESA. Dans ce cadre, une part d'ORES avait été cédée par ORES Assets à RESA et devait lui être rétrocédée le 31 décembre 2016. Toutefois, il est apparu qu'il ne serait pas possible pour RESA de reprendre certaines données informatiques au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (essentiellement des bases de données clients). À cette date, à l'exception de ces bases de données, la gestion opérationnelle et journalière sur le territoire du centre-ville de Liège a effectivement été reprise par RESA. La rétrocession de la part d'ORES par RESA à ORES Assets a été reportée à la date de reprise complète de ces bases de données informatiques.

## B. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS EN VUE D'EXPOSER D'UNE MANIÈRE FIDÈLE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES ET LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

### 1. ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTATS AU 31/12/2016

Le chiffre d'affaires d'ORES scrl s'élève à 564.291 k€. Il représente les frais portés en compte à ORES Assets (556.065 k€) et les travaux effectués pour compte de tiers (8.226 k€). Le solde des ventes et prestations est représenté d'une part, par les autres produits d'exploitation (7.878 k€) incluant principalement les récupérations de frais généraux et de frais de personnel, ainsi que les récupérations sur l'ensemble des refacturations liées aux conventions conclues par la société, et d'autre part, par un produit lié à l'activation des frais de personnel et de nature mixte sur les projets de développement (6.164 k€).

Pour rappel, le résultat d'ORES scrl au 31 décembre 2016 est nul. En effet, ORES scrl assure la gestion des réseaux de distribution (électricité et gaz) pour le compte d'ORES Assets et ce, au prix de revient.

Les achats de marchandises s'élèvent à 64.697 k€.

Les biens et services divers (255.330 k€) concernent, pour une grande partie, les travaux d'investissements et d'exploitation et les rétributions de tiers (honoraires du call center N-Allo, des consultants externes, des avocats ou encore les rétributions payées dans le cadre de services prestés dans le domaine de l'informatique). Le solde est constitué de frais relatifs aux redevances d'utilisation, au charroi, aux loyers et charges locatives, frais postaux, de représentation, de formation, etc.

Les rémunérations, charges sociales et pensions s'élèvent à 251.041 k€.

Le poste amortissements (3.067 k€) représente la dépréciation des investissements activés en frais de développement.

Les charges financières de 30.847 k€ comprennent essentiellement les intérêts sur les emprunts obligataires souscrits en octobre 2012 pour 350.000 k€, en juillet 2014 pour un montant de 80.000 k€, en janvier et en février 2015 pour 200.000 k€, les intérêts sur billets de trésorerie à long terme (dits placements privés) souscrits en 2012 pour un montant de 189.750 k€, l'amortissement des frais d'émission d'emprunts et les primes d'émission sur emprunts et placements privés, ainsi que des frais de banque.

Les impôts d'un montant de 3.996 k€ représentent la provision fiscale sur le résultat de l'exercice 2016 (3.945 k€), ainsi que le précompte mobilier lié aux intérêts sur placements réalisés et sur comptes courants (51 k€).

Les produits financiers de 30.847 k€ sont constitués essentiellement des intérêts sur les placements (193 k€) et sur les comptes courants d'ORES Assets (30.430 k€).

## 2. ÉLÉMENTS DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

### a) ACTIF

Les frais d'établissement d'un montant de 3.828 k€ sont constitués des frais d'émission des emprunts obligataires de 350.000 k€ émis le 2 octobre 2012, de 80.000 k€ émis le 29 juillet 2014 et de deux fois 100.000 k€ émis en date du 26 janvier et du 3 février 2015. Pour rappel, ceux-ci sont amortis sur la durée des emprunts.

Les immobilisations incorporelles d'un montant de 12.426 k€ sont constituées par des projets de développement (principalement smart grids – développement de réseaux intelligents – et smart metering – comptage intelligent). Ces immobilisations comprennent des dépenses de consultance, la part des rémunérations des collaborateurs affectés à ces projets, ainsi que tous les frais qui y sont directement liés.

Les immobilisations financières d'un montant de 817.429 k€ sont constituées comme suit :

- Des avances à ORES Assets pour un montant de 810.750 k€ liées aux placements privés négociés par ORES scrl dans le cadre du programme de billets de trésorerie et des emprunts obligataires et bancaires émis par ORES scrl ;
- Un portefeuille titres de 62 parts sociales de la scrl Atrias, pour une valeur de 3 k€, société constituée en mai 2011 pour accueillir la 'clearing house' du marché belge de l'énergie;
- Une avance de 5.388 k€ à la scrl Atrias;
- Un portefeuille titres de 4.077 parts sociales de la scrl N-Allo, pour une valeur de 824 k€;
- Des garanties locatives pour 463 k€ (notamment pour les bâtiments loués sur le site de Loyers).

Notons que la participation détenue dans la société Index'is (964.839 parts sociales) a été vendue au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à Eandis cvba.

Les stocks et commandes en cours s'élèvent à 33.569 k€. Les stocks de matériel sont localisés sur tout le territoire de la Wallonie, une grande partie de ceux-ci se trouvant au magasin principal d'approvisionnement situé à Aye.

Les créances commerciales (31.537 k€) correspondent à la balance clients et aux créances douteuses (peu nombreuses et complètement provisionnées). Elles sont principalement constituées de créances détenues sur Nethys (3.123 k€) et sur ORES Assets (25.770 k€).

Les autres créances (142.926 k€) sont constituées essentiellement par des créances liées au personnel (33 k€), par des avances de fonds à ORES Assets (136.641 k€) et par des impôts à récupérer (6.252k€).

Les placements, pour un montant total de 52.321 k€, ont été réalisés conformément aux décisions du Conseil d'Administration visant à mettre en place une politique prudente en la matière. Le placement en sicav Degroof représente un montant de 4.999 k€, les placements à terme sur comptes bancaires représentent un montant de 35.000 k€ et les billets de trésorerie court terme représentent un montant de 9.500 k€. Le solde est représenté par l'option de couverture sur sicav ING (2.821 k€).

Les valeurs disponibles, 59.840 k€, regroupent les liquidités détenues en comptes à vue et dans les fonds sociaux.

Les comptes de régularisation à l'actif (1.567 k€), représentent principalement la provision pour intérêts à recevoir sur avances et placements bancaires (67 k€), les loyers payés d'avance (271 k€), les factures enregistrées durant l'exercice comptable 2016 mais qui concernent également une partie de l'année 2017 (695 k€), ainsi que des primes d'émission sur placements privés (164 k€).

### b) PASSIF

Le capital à l'issue de l'exercice 2016 est identique au capital au 31 décembre 2015 et s'élève à 458 k€. Il est détenu par ORES Assets, par les intercommunales pures de financement IDEFIN, IPFH, FINEST, SOFILUX, FINIMO, SEDIFIN et IEG ainsi que par RESA, réparti entre eux selon les pourcentages suivants :

<b>ORES Assets</b>	<b>99,68%</b>
IDEFIN	0,04%
IPFH	0,04%
FINEST	0,04%
SOFILUX	0,04%
FINIMO	0,04%
SEDIFIN	0,04%
IEG	0,04%
RESA	0,04%

Le compte subside en capital (23 k€) représente la valeur nette comptable du subside reçu de la Wallonie dans le cadre d'un projet de gestion des réseaux électriques de distribution ouverts au renouvelable. Ce subside s'inscrit dans le cadre de l'octroi d'une enveloppe accordée par le Gouvernement wallon dans le contexte du projet GREDOR (Gestion des réseaux électriques de distribution ouverts au renouvelable).

Le poste provisions pour risques et charges (7.500 k€) représente la provision enregistrée dans le cadre des travaux à effectuer pour vectoriser les plans des réseaux de distribution.

Les dettes financières long terme (810.750 k€) sont constituées de placements privés pour un montant de 130.750 k€, de l'emprunt obligataire d'octobre 2012 pour un montant de 350.000 k€, d'un emprunt obligataire pour un montant de 80.000 k€ souscrit en juillet 2014, de deux emprunts obligataires de 100.000 k€ chacun souscrits en janvier et février 2015 ainsi que d'un emprunt bancaire de 50.000 k€ souscrit en décembre 2016.

Les dettes financières long terme échéant dans l'année (59.000 k€) reprennent la part des placements privés venant à échéance en 2017.

Les dettes financières court terme sont constituées de billets de trésorerie pour un montant de 130.000 k€, destinés à couvrir les besoins de financement d'ORES Assets début de l'année 2017.

Les dettes commerciales de 62.621 k€ correspondent à la balance fournisseurs, aux factures et notes de crédit à recevoir et ne comportent pas de dettes particulières faisant l'objet de contestations.

Les dettes fiscales, salariales et sociales d'un montant de 49.841 k€ reprennent:

- Parmi les dettes fiscales (5.222 k€): le solde de pré-compte professionnel à payer (déclaration de décembre 2016 pour 1.276 k€) et la provision fiscale estimée pour 2016 (3.945 k€);
- Parmi les dettes salariales et sociales (44.619 k€): les provisions pour primes à payer (gratifications) et rémunérations (congrés non pris, heures supplémentaires, jetons de présence) pour 13.500 k€, l'ONSS pour 12.811 k€, ainsi que la provision pour pécule de vacances à payer en 2017 pour 18.134 k€ et diverses cotisations annuelles (Inami, ONSS).

Les autres dettes (15.855 k€) représentent principalement le solde du compte courant envers RESA (12.326 k€), envers le personnel (via les fonds sociaux pour 3.379 k€) et des recettes en attente de régularisation (150 k€).

Les comptes de régularisation au passif (19.395 k€) reprennent notamment la provision servant à couvrir les rentes à payer aux collaborateurs ayant presté pour les intercommunales mixtes de télédistribution (1.732 k€), et un montant de 14.777 k€ lié essentiellement aux charges financières à payer sur nos placements privés et emprunts obligataires.

## C. REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

---

### 1<sup>o</sup> Description des mesures prises face aux risques et incertitudes auxquels ORES est confrontée

Les paragraphes qui suivent décrivent les mesures prises pour remédier aux risques et incertitudes connus auxquels le groupe économique ORES est confronté. Certains risques non identifiés dans cette liste pourraient exister ou, alors qu'ils paraissent limités aujourd'hui, gagner en importance dans le futur. Il faut noter aussi que les risques ne sont pas présentés ci-après par ordre d'importance.

#### 1. RISQUES ET INCERTITUDES JURIDIQUES ET RÉGULATOIRES

---

Un cadre juridique et réglementaire définit les activités d'ORES. Tout changement apporté par le législateur ou le régulateur peut impacter l'entreprise à des degrés divers. La CWaPE est le régulateur compétent pour l'activité de distribution d'électricité et de gaz sur le territoire des communes associées d'ORES. Une méthodologie tarifaire transitoire et des tarifs ont été approuvés par le régulateur pour les exercices 2015, 2016 et 2017. Ils s'inscrivent dans la continuité du cadre applicable aux gestionnaires de réseau de distribution (GRD) depuis 2009. ORES doit veiller à son efficacité opérationnelle et à la maîtrise de ses coûts afin de respecter les enveloppes budgétaires approuvées par le régulateur et ce, en tenant compte des nouveaux besoins en ressources liés à l'indispensable adaptation de ses réseaux à la transition énergétique.

La CWaPE a prévu de modifier la méthodologie tarifaire applicable pour la prochaine période réglementaire qui devrait porter sur les exercices 2019-2023. La période transitoire serait prolongée en 2018. ORES participe à la démarche,

notamment en vue de permettre l'adaptation de la méthode tarifaire aux contraintes et à la structure de coûts des GRD, et afin d'assurer la pérennité de ses activités dans une perspective de long terme. Bien que la modification de la méthodologie tarifaire puisse avoir un impact sur la rentabilité d'ORES, l'obligation pour le régulateur de tenir compte des principes des directives européennes du « troisième paquet énergie » ainsi que ceux du décret du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité limite ce risque.

Par ailleurs, des mesures prises par les autorités régionales wallonnes peuvent impacter ORES. Ainsi, la Déclaration de politique régionale adoptée par le Gouvernement wallon au début de chaque législature – dont un chapitre est consacré à l'énergie – fixe les grandes lignes de la politique énergétique, notamment en matière d'efficacité énergétique. Autre exemple: l'étude demandée par le Ministre de l'Énergie sur l'harmonisation tarifaire. ORES adopte une attitude proactive face aux modifications qui en découlent, tout comme pour l'ensemble des autres adaptations légales et réglementaires pouvant avoir des effets sur son activité. Cela s'inscrit dans sa volonté d'agir comme facilitateur de marchés et de se positionner comme le partenaire légitime et reconnu, l'interlocuteur privilégié des autorités en matière de politique énergétique.

## RISQUES LIÉS À LA GOUVERNANCE ET À L'ACTIONNARIAT

Un ensemble détaillé de règles et de procédures internes relatives à la gouvernance d'entreprise a été mis en place afin d'assurer le bon fonctionnement des organes de l'entreprise, notamment en matière de gestion et d'audit. Pour le 1<sup>er</sup> juillet 2017, l'intercommunale ORES Assets srl aura finalisé la mise en conformité de ses règles internes de fonctionnement par rapport au Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. Les Comités de secteur seront ainsi supprimés à cette date. Par ailleurs, le groupe se dotera d'une gouvernance commune, les administrateurs des deux sociétés devenant identiques et agissant dans les cadres de règles de fonctionnement et d'organisation quasi similaires, les différences – aussi minimales soient-elles – se justifiant par l'application de normes légales différentes. Ces administrateurs ne seront plus rémunérés que pour leur mandat au sein d'une seule des deux sociétés.

## 2. RISQUES OPÉRATIONNELS

### RISQUES LIÉS À LA DÉGRADATION DES RÉSEAUX

ORES gère ses réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel avec un objectif: garantir leur fiabilité et la continuité de l'alimentation des clients en énergie. Cependant, des phénomènes naturels – tempêtes, inondations, chutes de neige combinées à du gel brutal, etc. – ainsi que des dégradations causées par tiers – accidents de la route, terrassements hasardeux, vandalisme – peuvent entraîner des incidents et des dommages sur ces réseaux. Ces événements sont soit couverts par les assurances des tiers, soit par les assurances d'ORES. Dans certaines hypothèses, ORES est son propre assureur.

### RISQUES LIÉS AU PROGRÈS DES TECHNOLOGIES ET À L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ

L'évolution rapide du nombre d'installations de production décentralisée d'électricité, tout comme le développement de nouvelles technologies, contribuent à modifier l'environnement dans lequel ORES évolue. Les rôles de différents acteurs du marché sont moins délimités et de nouveaux rôles apparaissent. Le stockage d'électricité, la flexibilité, le recours aux fibres télécom, la conduite à distance des réseaux et des appareils électriques se développent; de nouveaux matériaux et technologies apparaissent pour l'éclairage public; les clients participent plus activement à la gestion de leur énergie, en étant parfois consommateurs et parfois producteurs. ORES est très attentive à ces évolutions et souhaite réaffirmer le rôle de facilitateur qui lui est reconnu en tant que GRD depuis le début de la libéralisation des marchés. Dans ce contexte, ORES examine, à l'intérieur du cadre réglementaire wallon, les éventuelles opportunités d'activités nouvelles liées à ses métiers de base. Elle participe aussi aux études visant à définir les interactions entre les opérateurs du marché, les rôles de chacun et les responsabilités qui y sont associées, dans le but de consolider ses propres activités.

De même, le caractère intermittent et aléatoire des productions électriques décentralisées fait apparaître des incertitudes quant aux spécificités auxquelles devront répondre les réseaux de distribution de demain. Pour appréhender ces incertitudes, ORES mène différents projets axés notamment sur la conduite des réseaux et l'intégration de « plus d'intelligence » dans les infrastructures de distribution et le comptage (informatique, télécommunications).

### RISQUES LIÉS AUX SYSTÈMES D'INFORMATION

De manière générale, l'altération ou la perte de bases de données, une défaillance des systèmes ou applications informatiques, la propagation de virus, le piratage ou encore une défaillance du réseau de télécommunications peuvent entraver la bonne marche de l'entreprise et le service à la clientèle. ORES prend les mesures nécessaires pour protéger ses systèmes, ses applications et ses données, ainsi que leur communication, et éviter toute intrusion dans la gestion de ses activités. L'entreprise veille à être en capacité de réagir de manière adéquate en cas d'intrusion ou de risque de sécurité sur ses systèmes d'information.

### RISQUES LIÉS À LA QUALITÉ DES DONNÉES ET À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La maîtrise des données et le respect de la protection des données à caractère personnel sont des enjeux essentiels pour satisfaire aux obligations réglementaires et assurer un contrôle interne performant. Il s'agit aussi de garantir que les processus de gestion des données sont sous contrôle. Des projets et programmes sont en cours depuis 2013 afin de renforcer ces aspects et également de tenir compte du nouveau règlement européen en matière de protection des données à caractère personnel.

## RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, DE SANTÉ PUBLIQUE ET CONTRAINTES URBANISTIQUES

---

Les activités d'ORES, ainsi que ses actifs, sont soumis aux réglementations européennes, nationales et régionales relatives aux matières environnementales et urbanistiques traitant notamment de la pollution des sols, des équipements de sécurité des installations électriques, de l'information, de la coordination et l'organisation des chantiers ou encore de la gestion des déchets. Ces dispositions sont souvent complexes et sujettes à changements – résultant potentiellement en un cadre plus strict. Leur respect peut donc imposer d'importants coûts additionnels pour ORES, voire induire le report de projets en cours. Des provisions sont constituées pour faire face aux surcoûts éventuels.

## RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE

---

Quelle que soit leur activité dans l'entreprise, ORES considère qu'il est crucial que les membres de son personnel aient en permanence à l'esprit les impératifs de prévention et le respect des prescriptions de santé et de sécurité, afin de limiter les risques d'accident et d'incident sur leur lieu de travail. Dans ce cadre, l'entreprise met en œuvre un plan d'action global (à 5 ans), un plan d'action annuel, ainsi qu'un programme pluriannuel de sensibilisation (intitulé « Vigilance partagée »).

## RISQUE LIÉ À LA STRATÉGIE D'ORES

---

La stratégie d'ORES peut être remise en question par certains facteurs externes pouvant amener l'entreprise à s'adapter. Parmi ces facteurs, citons un changement de régulation ou de législation, un modèle de marché inadapté, un manque de ressources disponibles – financières, logistiques, humaines ou autres –, etc. Sur le plan interne, les risques potentiels sont liés au respect des calendriers ou plus largement, à la gestion globale des projets.

## RISQUE LIÉ AUX RESSOURCES HUMAINES

---

Pour faire face aux nombreux défis auxquels elle est confrontée, ORES doit attirer des profils qualifiés répondant à ses besoins futurs. Elle doit aussi être en mesure de garder ces talents au sein de l'entreprise. Pour ce faire, l'entreprise met en place un programme de changement culturel favorisant la créativité, l'interaction, ainsi que le management de confiance et de proximité.

## RISQUE DE LITIGES JURIDIQUES

---

Le risque de litiges juridiques est inhérent aux activités d'ORES. Des provisions adéquates ont été ou seront constituées pour couvrir ce risque.

## 3. RISQUES FINANCIERS

---

### RISQUES DE CRÉDIT

---

Un programme de billets de trésorerie a été instauré début 2011 par ORES scrl avec garantie d'ORES Assets scrl. De

2012 à fin 2016, un fonds de garantie a été apporté par ORES Assets scrl en faveur d'ORES scrl. Il permet de garantir le financement qu'ORES scrl est chargée de trouver pour financer les activités du groupe.

Les montants récoltés via les emprunts obligataires en 2012, 2014 et 2015, l'émission de placements privés ainsi que la souscription à des emprunts bancaires en 2016 permettent de couvrir les besoins de financement de l'entreprise. Deux lignes de crédit court terme ont été souscrites par ORES scrl pour un montant global de 100 M€ et sont disponibles jusque fin 2017. ORES poursuit une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux.

### RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

---

Toute modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, ORES applique une politique de financement et de gestion de la dette qui vise à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour se prémunir des incertitudes. La politique de financement tient également compte de la maturité de la dette.

En vue de maîtriser le risque de taux, ORES utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps (taux court terme vers taux long terme) et des CAP de taux d'intérêt. La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement. Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

### RISQUE FISCAL

---

ORES Assets scrl et ORES scrl sont toutes deux soumises à l'impôt des sociétés. Les évolutions de la réglementation fiscale et son interprétation par l'administration peuvent impacter le groupe. Toutefois, la méthodologie tarifaire prévoit que toute charge fiscale est actuellement intégrée dans les tarifs; l'impact de ces évolutions et de leurs interprétations est donc limité pour le groupe ORES.

### RISQUES DE PATRIMOINE ET DE LIQUIDITÉ

---

Dans le cadre de la gestion de ces risques, ORES a la possibilité de demander une garantie bancaire aux contreparties pour la facturation des redevances d'utilisation des réseaux. L'entreprise renforce aussi les actions spécifiques de recouvrement des créances relatives aux travaux réalisés dans le cadre de la gestion des réseaux, via l'attribution de marchés publics à des sociétés de recouvrement.

ORES dispose d'une capacité de financement court terme par l'intermédiaire de son programme de billets de trésorerie et des lignes de crédit évoquées ci-avant; on peut considérer que le risque de liquidité est quasi-nul. La gestion de la trésorerie permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. Les organes de gestion ont mis en place une politique prudente de placements, se basant sur la diversification ainsi que le recours à des produits au risque

(de crédit et de taux) limité. ORES est attentive à la problématique des taux négatifs dans la gestion de sa trésorerie. Enfin, il faut noter que la méthodologie tarifaire prévoit que tous les coûts liés à la politique de financement sont couverts par l'enveloppe réglementaire.

## RISQUES MACRO-ÉCONOMIQUES ET CONJONCTURELS

La situation économique actuelle pourrait avoir des répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel ou encore sur les conditions de financement d'ORES, voire sur le résultat à distribuer aux associés. Ces risques et leurs effets ne sont normalement pas supportés par le Groupe. La méthodologie tarifaire prévoit en effet leur prise en compte dans le cadre de l'approbation des soldes réglementaires et leur imputation, en principe, dans les tarifs de la période réglementaire suivante.

## RISQUES LIÉS À L'IMAGE ET À LA RÉPUTATION

De manière générale, certaines circonstances, événements ou des prestations de moindre qualité fournies par ORES peuvent avoir une influence négative sur son image. L'entreprise est attentive à la qualité des services prestés; elle met notamment en place des projets relatifs à l'amélioration de la qualité des données ou de celle des services offerts aux clients. Elle veille aussi à éviter la propagation d'idées reçues, notamment via une communication adaptée et multicanal sur ses métiers et ses activités, sur la maîtrise des coûts de la distribution ou encore sur la composition de la facture énergétique du client.

## 2° Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

« néant »

## 3° Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

« néant »

## 4° Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

L'évolution des techniques en matière de gestion de réseaux, de comptage intelligent et d'autres développements montrent que des coûts importants de développement sont générés et qu'il est fort probable qu'ils se répartissent sur des périodes plus longues que par le passé.

Dans cette optique, ORES scrl a pris l'option de procéder à l'activation de dépenses de personnel relatives aux chercheurs, techniciens et autre personnel d'appui, dans la mesure où ils sont affectés à la réalisation d'un projet qualifié de « développement ».

## 5° Indications relatives à l'existence de succursales de la société

« néant »

## 6° Le bilan ne fait pas apparaître une perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice

## 7° Toutes les informations qui y doivent être insérées en vertu du Code des sociétés

« néant »

## 8° L'utilisation des instruments financiers par la société

Pour rappel, un programme de billets de trésorerie avait été instauré début 2011 par ORES scrl avec garantie des 8 GRD mixtes qui étaient ses actionnaires à l'époque. Ce programme a été adapté en 2016 pour devenir un programme de 550 M€ avec une durée indéterminée.

Depuis 2013, ORES scrl est chargée par ORES Assets de trouver le financement nécessaire à son activité. En 2016, ORES scrl a contracté un nouvel emprunt bancaire pour 50 M€. Signalons en outre que deux lignes de crédit court terme ont été souscrites par ORES scrl pour un montant global de 100 M€. Néanmoins, ORES scrl devra poursuivre à l'avenir une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux.

Une modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, ORES scrl et ORES Assets appliquent une politique de financement qui cherche à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions incertaines. La politique de financement tient compte de la différence de durée de vie des emprunts et de la durée de vie des actifs. Ces trois points (taux d'intérêt, durée des emprunts et utilisation des produits dérivés de couverture) ont fait l'objet de décisions dans les organes compétents d'ORES Assets / des 8 GRD mixtes avant la fusion et d'ORES scrl qui ont permis de fixer une politique financière nécessaire à la

gestion active de la dette. Cette politique financière a été adaptée aux circonstances de marché en 2016.

En vue de maîtriser le risque de taux, ORES scrl et ORES Assets utilisent des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt (taux court terme vers taux long terme), ainsi que des CAP de taux d'intérêt. La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement.

Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

ORES scrl centralise les liquidités pour le compte du GRD, et dispose à ce titre d'un compte courant envers ce dernier qui, en cas de besoin de fonds, ne s'expose dès lors pas au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie.





## II. ÉTHIQUE ET GOUVERNANCE<sup>1</sup>

### A. ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE

Ce premier chapitre présente les différents organes de gestion et de contrôle de la société, ainsi que leur composition pour l'année 2016. Le détail des missions de ces organes est disponible sur le site web d'ORES scrl, dans la Charte de Gouvernance de l'Entreprise adoptée par le Conseil d'Administration le 6 février 2009.

#### Conseil d'Administration

En 2016, le Conseil d'Administration d'ORES scrl était composé de 16 membres – et de l'Administrateur délégué d'ORES scrl. Ces membres siègent par ailleurs dans certains comités de gestion et de contrôle de la société.

Le Conseil d'Administration est l'organe de décision de la société, sauf pour les matières réservées à l'Assemblée générale par la loi, le décret ou les statuts. Son objectif premier est d'assurer le succès à long terme de la société dans le respect, d'une part, des intérêts de toutes les tierces parties prenantes essentielles à la réalisation de cet objectif, à savoir les actionnaires, le

personnel, les clients, les fournisseurs et les autres créanciers, et, d'autre part, des obligations de service public qu'elle assume.

Dans cette optique, le Conseil d'Administration : identifie les défis stratégiques et les risques auxquels la société est confrontée; définit les valeurs de la société, sa stratégie, le niveau de risques qu'elle accepte de prendre et ses politiques-clés, et contrôle la marche des affaires de l'entreprise.

Le Conseil d'Administration d'ORES scrl s'est réuni à 9 reprises en 2016.

#### LES ADMINISTRATEURS SONT

Didier DONFUT,  
Président  
Christophe DISTER,  
Vice-Président  
Anne VEREECKE,  
Vice-Présidente

Denis BARTH  
Yves BINON  
Daniel BURNOTTE  
Fabian COLLARD  
Marc DEBOIS

Renaud DEGUELDRE  
Claude DESAMA  
Paul FICHEROULLE  
Philippe KNAEPEN  
Bertrand LESPAGNARD

Guy PETIT  
Luc RIGAUX  
Marc SIEUX

#### SECRÉTAIRE

Francis GENNAUX – par ailleurs Secrétaire dans tous les autres organes de gestion et de contrôle.

<sup>1</sup> Les informations complémentaires fournies volontairement ci-après en matière de gouvernance et de rémunération ne constituent respectivement ni une déclaration de gouvernance, ni un rapport de rémunération au sens du Code des sociétés.

## Comité Exécutif et Stratégique

Ce Comité est chargé de préparer, sur présentation des dossiers par le Président du Comité de Direction (ou Administrateur délégué) et sur sa proposition, les décisions du Conseil d'Administration sur toute matière relative aux tâches stratégiques et confidentielles énoncées dans les décrets Électricité et Gaz du 12 avril 2001 et 19 décembre 2002.

En 2016, le Comité Exécutif et Stratégique d'ORES scrl était composé de 9 membres. Le Comité s'est au total réuni pendant l'année à 11 reprises.

Les membres du Comité Exécutif et Stratégique sont :  
Didier DONFUT (Président) - Christophe DISTER (Vice-Président) - Anne VEREECKE (Vice-Présidente) - Denis BARTH - Daniel BURNOTTE - Marc DEBOIS - Renaud DEGUELDRE - Claude DESAMA - Bertrand LESPAGNARD

## Comité de Nomination et de Rémunération

Les principes et règles de rémunération accordées aux administrateurs de l'entreprise, aux membres des différents comités de gestion et de contrôle, ainsi qu'à l'Administrateur délégué et à son Comité de Direction, sont fixés par le Comité de nomination et de rémunération d'ORES scrl.

Ce Comité est composé de cinq administrateurs. Il s'est réuni à 3 reprises en 2016.

Les membres du Comité de Nomination et de Rémunération sont :  
Philippe KNAEPEN (Président) - Fabian COLLARD - Marc DEBOIS - Guy PETIT - Marc SIEUX

## Comité d'Audit

Ce Comité s'est réuni à 3 reprises en 2016. Sa mission est d'assister le Conseil d'Administration en lui fournissant des avis à propos des comptes de la société mais également sur le système de contrôle interne, le programme d'audit interne, les conclusions et les recommandations formulées par cet audit interne dans les rapports. En application du point 9° de l'article 96 §1, Monsieur Luc

Rigaux, en sa qualité d'auditeur à la Cour des comptes, dispose des compétences en matière de comptabilité et d'audit.

Le Comité d'Audit est composé de cinq membres :  
Denis BARTH (Président) - Yves BINON - Renaud DEGUELDRE - Philippe KNAEPEN - Luc RIGAUX

## Comité d'Éthique

Le Comité d'Éthique est chargé de contrôler le respect, par le personnel de l'entreprise et les administrateurs, des règles relatives à la confidentialité des informations personnelles et commerciales. Il s'est réuni à une reprise en 2016.

Le Comité d'Éthique est composé de cinq membres :  
Luc RIGAUX (Président) - Yves BINON - Daniel BURNOTTE - Paul FICHEROULLE - Marc SIEUX

## Comité de Direction

La conduite opérationnelle de la société, en ce compris la gestion journalière et la représentation de celle-ci à l'égard des tiers, est confiée au Comité de Direction. Le Comité se réunit en principe une fois par semaine, sauf en période estivale (juillet/août). Le Président convoque les membres, et éventuellement le(s) invité(s), et fixe l'ordre du jour.

### AU 31 DÉCEMBRE 2016, LE COMITÉ DE DIRECTION D'ORES SCRL EST COMPOSÉ DE :

**PRÉSIDENT  
ADMINISTRATEUR  
DÉLÉGUÉ**  
Fernand GRIFNÉE\*

**DIRECTEUR  
ADMINISTRATION,  
JURIDIQUE  
& ASSURANCES**  
Christine DECLERCO

**DIRECTEUR GESTION  
DU MARCHÉ &  
CLIENTÈLE, AINSI  
QUE STRATÉGIE  
OPÉRATIONNELLE**  
Inne MERTENS

**DIRECTEUR RESSOURCES  
HUMAINES**  
Chantal PONT

**DIRECTEUR  
PUBLIC AFFAIRS  
& COMMUNICATION**  
Isabelle CALLENS

**DIRECTEUR  
DÉPARTEMENT  
TECHNIQUE**  
Benoît HOUSSARD

**DIRECTEUR FINANCES &  
CONTROLLING**  
Dominique OFFERGELD

**DIRECTEUR  
INFRASTRUCTURES**  
Philippe  
VAN OPDENBOSCH

### SECRÉTAIRE

Francis GENNAUX

\* Au 31/12/2016, l'Administrateur délégué assurait également *ad interim* la fonction de directeur du département Informatique.

## B. RÉMUNÉRATIONS

### Remarque liminaire

Depuis sa création en 2009, ORES scrl et ses actionnaires ont affirmé leur volonté d'excellence et de gestion performante des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel. Il en va de même en termes de gouvernance et de structures. Un processus de rationalisation a aussi été engagé en ce sens en 2013 au niveau de l'intercommunale unique ORES Assets.

L'objectif poursuivi dans le cadre de ce processus est lié aux nombreux défis rencontrés par le secteur de la distribution : transition énergétique, développement des productions renouvelables raccordées au réseau de distribution, numérisation

des activités, amélioration du service client, renforcement de l'efficacité opérationnelle de l'entreprise, nécessité de meilleure lisibilité du groupe sur les marchés des capitaux... Le groupe ORES entend aussi préserver le lien fort et la proximité qui le lient aux pouvoirs locaux. La création de l'intercommunale unique – la plus grande intercommunale d'énergie du pays – s'est accompagnée de la mise en place de huit Comités de secteur, dotés de compétences décisionnelles importantes et comptant au total 90 mandats d'administrateur.

ORES scrl a décidé de publier librement, en dehors de toute obligation légale, les éléments de rémunération évoqués ci-après.

### Conseil d'Administration

En 2016, le Conseil d'Administration d'ORES scrl était composé de 16 membres. Ceux-ci siègent par ailleurs dans certains comités de gestion et de contrôle de la société

et perçoivent aussi des rémunérations à ce titre (cf. premier chapitre de cette section – Organes de gestion et de contrôle).

#### PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION EN 2016

Les rémunérations versées pour les mandats du Conseil d'Administration d'ORES scrl s'établissent comme suit :

Fonction	Montant de la rémunération	Fréquence de paiement de la rémunération
Président du Conseil d'Administration	22.283 € brut annuel + jeton de présence de 1.116 €	Semestrielle (rémunération + jeton de présence + frais km)
Vice-Président du Conseil d'Administration	11.142 € brut annuel + jeton de présence de 893 €	Semestrielle (rémunération + jeton de présence)
Membre du Conseil d'Administration n'exerçant pas de fonction spécifique	5.571 € brut annuel + jeton de présence à 558 €	Semestrielle (rémunération + jeton de présence)

#### POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION POUR LE PROCHAIN EXERCICE

Il faut noter qu'à compter du 1er juillet 2017, l'intercommunale ORES Assets et sa filiale ORES Scrl se doteront d'un Conseil d'Administration « miroir ». En conséquence, les mêmes personnes composeront les deux Conseils ; elles seront rémunérées pour un seul de ces deux mandats (en l'occurrence, en

ORES Scrl) en fonction de leur présence effective aux réunions et conformément aux limites de rémunération prescrites par le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD), l'autre mandat (exercé en ORES Assets) s'exerçant à titre gratuit.

## APERÇU DES ÉMOLUMENTS INDIVIDUELS GLOBAUX PERÇUS EN 2016

Nom	Prénom	Conseil d'Administration*	Comité Exécutif et Stratégique*	Comité d'Audit*	Comité d'Éthique*	Comité de Nomination et de rémunération*	Montant total brut perçu (en €)
BARTH	Denis	9/9	9/11	3/3			19.510
BINON	Yves	8/9		2/3	1/1		10.871
BURNOTTE	Daniel	6/9	8/11		1/1		11.424
COLLARD	Fabian	5/9				2/3	8.918
DEBOIS	Marc	8/9	10/11			3/3	13.655
DEGUELDRE	Renaud	7/9	9/11	3/3			12.818
DESAMA	Claude	9/9	11/11				12.281
DISTER	Christophe	4/9	3/11				10.063
DONFUT	Didier	9/9	11/11				40.959
FICHEROULLE	Paul	9/9			1/1		10.871
GRIFNÉE	Fernand	9/9	11/11	3/3	1/1	3/3	-
KNAEPEN	Philippe	7/9		2/3		3/3	16.441
LESPAGNARD	Bertrand	9/9	11/11				13.655
PETIT	Guy	9/9				3/3	11.428
RIGAUX	Luc	8/9		3/3	1/1		16.720
SIEUX	Marc	9/9			1/1	3/3	11.707
VEREECKE	Anne	8/9	10/11				21.067

(\*) présences effectives aux réunions / réunions tenues au cours de l'exercice

## Comité de Direction

La direction de l'entreprise est confiée au Comité de Direction, composé au 31 décembre 2016 de l'Administrateur délégué, qui préside le comité, et de 7 autres membres.

L'Administrateur délégué exerce les fonctions dirigeantes de la société sous le statut d'indépendant. ORES n'autorise pas que l'exercice des fonctions dirigeantes s'opère en société. Il est assujéti à l'impôt sur les personnes physiques; le montant de sa rémunération s'apparente dans son chef à un chiffre d'affaires et l'ensemble des charges sociales liées à ses rémunérations lui incombent.

La rémunération accordée à l'Administrateur délégué se compose des postes suivants:

- une rémunération de base (fixe)
- une rémunération liée aux performances en fonction de la réalisation des objectifs annuels fixés avec une variable à court terme (cible 45%) et à long terme (cible 15%)
- un ensemble d'avantages applicables au secteur et sensiblement similaires à ceux attribués aux membres du Comité de Direction (plan d'assurance groupe, frais de représentation, véhicule, couverture médicale).

Pour les prestations de l'année 2016, la rémunération accordée à l'Administrateur délégué s'établit comme suit:

	Montant total brut alloué pour 2016 (€)
Rémunération de base fixe (au 31 décembre 2016)	261.236
Rémunération annuelle variable à court terme (cible 45%) proméritée pour l'année 2016	118.191
Rémunération annuelle variable à long terme (cible 15%) proméritée pour l'année 2016	39.397

Le montant total de la rémunération des sept autres membres du Comité de direction au 31 décembre 2016, pour les prestations de l'exercice écoulé, s'établit lui comme suit:

	Montant total brut alloué pour 2016 (€)
Rémunération de base (au 31 décembre 2016)	1.132.400
Rémunération annuelle variable proméritée pour l'année 2016	260.404

Les membres du Comité de direction bénéficient en outre de l'ensemble des avantages fixés par le secteur, à l'instar de l'ensemble des cadres de l'entreprise.



## C. Perspectives

---

Le 31 janvier 2017, les Conseils d'Administration d'ORES Assets et d'ORES scrl ont poursuivi le programme de rationalisation des structures et de la gouvernance du groupe, en approuvant les principes de suivants :

1. La suppression des Comités de secteur au 30 juin 2017.
2. Suite à cette suppression, la création de structures de concertation destinées à consolider l'ancrage local de l'entreprise, notamment pour les aspects relatifs à la politique tarifaire, aux investissements et aux dividendes.
3. La mise en place de Conseils d'Administration « miroir » dans les deux sociétés ORES scrl et ORES Assets. Cela signifie que les mêmes personnes composeront les deux Conseils; elles seront rémunérées pour un seul de ces deux mandats en fonction de leur présence effective aux réunions et conformément aux limites de rémunération prescrites par le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD), l'autre mandat s'exerçant à titre gratuit. Les mandats au sein des comités consultatifs seront également exercés à titre gratuit.

Cette réforme sera proposée à l'Assemblée générale de 22 juin 2017, afin d'entrer en vigueur dès le 1<sup>er</sup> juillet de la même année. Elle sera bien évidemment mise en œuvre dans le respect des lois et décrets applicables et, le cas échéant, adaptée en fonction de l'évolution du prescrit légal.



# III. COMPTES ANNUELS 2016

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

(montants en €)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20	3.828.460,4	4.415.368,96
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	829.854.113,37	746.869.709,8
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	12.425.597,91	9.328.927,65
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.4/6.5.1	28	817.428.515,46	737.540.782,15
Entreprises liées	6.15	280/1	810.750.000	731.324.689
Participations		280		
Créances		281	810.750.000	731.324.689
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	6.215.624,96	5.760.702,65
Participations		282	827.316,26	1.737.904,92
Créances		283	5.388.308,7	4.022.797,73
Autres immobilisations financières		284/8	462.890,5	455.390,5
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	462.890,5	455.390,5
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	321.760.227,21	262.787.730,28
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	33.569.304,55	29.242.393,10
Stocks		30/36	33.569.304,55	29.242.393,10
Approvisionnements		30/31	33.569.304,55	29.242.393,10
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	174.462.198,86	121.684.934,92
Créances commerciales		40	31.536.558,18	31.934.669,46
Autres créances		41	142.925.640,68	89.750.265,46
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1/6.6	50/53	52.320.743,34	105.482.080,49
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	52.320.743,34	105.482.080,49
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	59.840.221,45	4.886.807,53
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	1.567.759,01	1.491.514,24
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	1.155.442.800,98	1.014.072.809,04

(montants en €)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>10/15</b>	<b>480.752,97</b>	<b>485.666,17</b>
<b>Capital</b>	<b>6.7.1</b>	<b>10</b>	<b>457.560</b>	<b>457.560</b>
Capital souscrit		100	457.560	457.560
Capital non appelé		101		
<b>Primes d'émission</b>		<b>11</b>		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		<b>12</b>		
<b>Réserves</b>		<b>13</b>		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	<b>(+)/(-)</b>	<b>14</b>		
<b>Subsides en capital</b>		<b>15</b>	<b>23.192,97</b>	<b>28.106,17</b>
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>		<b>19</b>		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		<b>16</b>	<b>7.500.000</b>	<b>7.500.000</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		<b>160/5</b>	<b>7.500.000</b>	<b>7.500.000</b>
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	<b>6.8</b>	<b>164/5</b>	<b>7.500.000</b>	<b>7.500.000</b>
<b>Impôts différés</b>		<b>168</b>		
<b>DETTES</b>		<b>17/49</b>	<b>1.147.462.048,01</b>	<b>1.006.087.142,87</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	<b>6.9</b>	<b>17</b>	<b>810.750.000</b>	<b>819.750.000</b>
Dettes financières		170/4	810.750.000	819.750.000
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171	630.000.000	630.000.000
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	180.750.000	189.750.000
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>6.9</b>	<b>42/48</b>	<b>317.316.969,69</b>	<b>167.376.213,29</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	59.000.000	
Dettes financières		43	130.000.000	50.000.000,00
Etablissements de crédit		430/8	130.000.000	50.000.000,00
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	62.621.426,9	62.338.637,66
Fournisseurs		440/4	62.621.426,9	62.338.637,66
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	<b>6.9</b>	<b>45</b>	<b>49.840.599,77</b>	<b>43.458.188,16</b>
Impôts		450/3	5.221.564,17	1.191.345,20
Rémunérations et charges sociales		454/9	44.619.035,6	42.266.842,96
Autres dettes		47/48	15.854.943,02	11.579.387,47
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>6.9</b>	<b>492/3</b>	<b>19.395.078,32</b>	<b>18.960.929,58</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>10/49</b>	<b>1.155.442.800,98</b>	<b>1.014.072.809,04</b>

# COMPTE DE RÉSULTATS

(montants en €)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		<b>70/76A</b>	<b>578.332.763,17</b>	<b>592.617.742,78</b>
Chiffre d'affaires	6.10	70	564.290.987,73	578.639.574,19
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72	6.163.560,8	5.113.173,75
Autres produits d'exploitation	6.10	74	7.878.214,64	8.864.994,84
Produits d'exploitations non récurrents	6.12	76A		
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		<b>60/66A</b>	<b>574.350.615,6</b>	<b>587.944.225,22</b>
Approvisionnements et marchandises		60	64.696.523,75	65.256.842,23
Achats		600/8	69.023.435,2	70.410.529,37
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-4.326.911,45	-5.153.687,14
Services et bien divers		61	255.329.574,9	263.146.083,49
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	251.040.713,23	250.023.408,13
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	3.066.890,54	1.915.218,53
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		7.500.000
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	216.913,18	102.672,84
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		<b>9901</b>	<b>3.982.147,57</b>	<b>4.673.517,56</b>
<b>Produits financiers</b>		<b>75/76B</b>	<b>30.847.414,08</b>	<b>30.334.107,9</b>
Produits financiers récurrents		75	30.771.770,38	30.334.107,9
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	30.648.456,23	30.323.610,54
Autres produits financiers	6.11	752/9	123.314,15	10.497,36
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	75.643,7	
<b>Charges financières</b>		<b>65/66B</b>	<b>30.847.414,08</b>	<b>30.334.107,9</b>
Charges financières récurrentes	6.11	65	30.847.414,08	30.334.107,9
Charges des dettes		650	30.681.906,84	30.157.470,45
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	165.507,24	176.637,45
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
<b>Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)</b>		<b>9903</b>	<b>3.982.147,57</b>	<b>4.673.517,56</b>
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>		<b>780</b>		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		<b>680</b>		
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>6.13</b>	<b>67/77</b>	<b>3.982.147,57</b>	<b>4.673.517,56</b>
Impôts		670/3	3.996.150,3	4.673.517,56
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	14.002,73	

(montants en €)

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	0	0
Prélèvements sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905		

# ANNEXES

## ÉTAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	XXXXXXXXXX	4.415.368,96
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Nouveaux frais engagés	8002		
Amortissements	8003	586.908,56	
Autres (+)/(-)	8004		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20	3.828.460,4	
<b>Dont</b>			
Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	3.828.460,4	
Frais de restructuration	204		

## ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>FRAIS DE DÉVELOPPEMENT</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	XXXXXXXXXX	12.848.563,38
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	6.163.560,8	
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	19.012.124,18	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	XXXXXXXXXX	3.519.635,73
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8071	3.066.890,54	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	6.586.526,27	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>81311</b>	<b>12.425.597,91</b>	

## ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice (+)/(-)</b>	8541		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>280</b>		
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>281P</b>	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>731.324.689</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8581	79.425.311	
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>281</b>	<b>810.750.000</b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>8651</b>		

## ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (SUITE)

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	XXXXXXXXXX	1.737.904,92
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372	910.588,66	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	827.316,26	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>			
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>			
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>			
<b>Mutations de l'exercice (+)/(-)</b>			
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>282</b>	<b>827.316,26</b>	
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>283P</b>	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>4.022.797,73</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8582	1.365.510,97	
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change (+)/(-)	8622		
Autres (+)/(-)	8632		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>283</b>	<b>5.388.308,7</b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>8652</b>		

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>284</b>		
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>285/8P</b>	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>455.390,5</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8583	7.500	
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>285/8</b>	<b>462.890,5</b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>8653</b>		

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

### PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	DROITS SOCIAUX DÉTENUS			DONNÉES EXTRAITES DES DERNIERS COMPTES ANNUELS DISPONIBLES				
	NATURE	DIRECTEMENT		PAR LES FILIALES	COMPTES ANNUELS ARRÊTS AU	CODE DEVISE	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET
		NOMBRE	%	%			(+) OU (-)	(EN UNITÉS)
<b>N-ALLO</b> BE 0466.200.311 Société coopérative à responsabilité limitée Chaussée de Louvain 658 1030 Schaerbeek BELGIQUE	Ordinaires	4.077	14		31-12-2015	EUR	2.999.659	962.369
<b>ATRIAS SCRL</b> BE 0836.258.873 Galerie Ravenstein 4/2 1000 Bruxelles BELGIQUE	Ordinaires	62	17		31-12-2015	EUR	18.600	0

## PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

		(montants en €)	
	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS</b>			
<b>Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe"</b>	<b>51</b>	<b>4.999.345,96</b>	<b>4.999.345,96</b>
Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	4.999.345,96	4.999.345,96
Actions et parts - Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>52</b>		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit</b>	<b>53</b>	<b>44.500.000</b>	<b>98.849.999</b>
Avec une durée résiduelle ou de préavis		52.450.000	
d'un mois au plus	8686	36.000.000	52.450.000
de plus d'un mois à un an au plus	8687	8.500.000	46.399.999
de plus d'un an	8688		
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant</b>	<b>8689</b>	<b>2.821.397,38</b>	<b>1.632.735,53</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>			
<b>Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important</b>			
Locations et charges locatives 2017		271.015,67	
Prime de couverture stock options		338.670,84	
Intérêts à recevoir sur placements		67.252,09	
Autres charges à reporter		694.637,14	
Charges d'intérêts à reporter		196.183,27	

# ÉTAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ÉTAT DU CAPITAL</b>			
<b>Capital social</b>			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXXXXXXXXX	457.560
Capital souscrit au terme de l'exercice	100	457.560	
	Codes	Montants	Nombre d'actions
<b>Modifications au cours de l'exercice</b>			
<b>Représentation du capital</b>			
Catégories d'actions			
Actions ordinaires		457.560	2.460
Actions nominatives	8702	XXXXXXXXXX	
Actions au porteur et/ou dématérialisées	8703	XXXXXXXXXX	
	Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
<b>Capital non libéré</b>			
Capital non appelé	101		XXXXXXXXXX
Capital appelé, non versé	8712	XXXXXXXXXX	
Actionnaires redevables de libération			
	Codes	Exercice	
<b>Actions propres</b>			
Détenues par la société elle-même			
Montant du capital détenu	8721		
Nombre d'actions correspondantes	8722		
Détenues par ses filiales			
Montant du capital détenu	8731		
Nombre d'actions correspondantes	8732		
<b>Engagement d'émission d'actions</b>			
Suite à l'exercice de droits de conversion			
Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
Montant du capital à souscrire	8741		
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
Suite à l'exercice de droits de souscription			
Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
Montant du capital à souscrire	8746		
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
<b>Capital autorisé non souscrit</b>	<b>8751</b>		
	Codes	Exercice	
<b>Parts non représentatives du capital</b>			
Répartition			
Nombre de parts	8761		
Nombre de voix qui y sont attachées	8762		
Ventilation par actionnaire			
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771		
Nombre de parts détenues par les filiales	8781		

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS, ART. 631 § 2 DERNIER ALINÉA ET ART. 632 § 2 DERNIER ALINÉA ; DE LA LOI DU 2 MAI 2007 RELATIVE À LA PUBLICITÉ DES PARTICIPATIONS IMPORTANTES, ART. 14 § 4 ; DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 21 AOÛT 2008 FIXANT LES RÈGLES COMPLÉMENTAIRES APPLICABLES À CERTAINS SYSTÈMES MULTILATÉRAUX DE NÉGOCIATION, ART. 5.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société avec mention de l'ADRESSE (du siège statutaire pour les personnes morales) et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			%
	Nature	Nombre de droits de vote		
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
<b>ACTIONNAIRES</b>				
ORES ASSETS BE 0543.696.579 Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve BELGIQUE	Parts			99,68
RESA BE 0847.027.754 Rue Louvreaux 95 4000 Liège BELGIQUE	Parts			0,04
IDEFIN BE 0257.744.044 Avenue Albert 1 <sup>er</sup> 19 5000 Namur BELGIQUE	Parts			0,04
IPFH BE 0201.645.281 Boulevard Pierre Mayence 1 6000 Charleroi BELGIQUE	Parts			0,04
FINEST BE 0257.864.701 Place de l'Hôtel de Ville 4700 Eupen BELGIQUE	Parts			0,04
SOFILUX BE 0257.857.969 Avenue du Général Patton 237 6700 Arlon BELGIQUE	Parts			0,04
FINIMO BE 0257.884.101 Place du Marché 55 4800 Verviers BELGIQUE	Parts			0,04
SEDIFIN BE 0206.041.757 Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve BELGIQUE	Parts			0,04
IEG BE 0229.068.864 Rue de la solidarité 80 7700 Mouscron BELGIQUE	Parts			0,04

## PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

(montants en €)

Exercice

### VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Mise en conformité de nos plans

7.500.000

## ÉTATS DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
<b>VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE</b>		
<b>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>		
Dettes financières	8801	59.000.000
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	59.000.000
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>	<b>42</b>	<b>59.000.000</b>
<b>Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>		
Dettes financières	8802	480.750.000
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	350.000.000
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	130.750.000
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>	<b>8912</b>	<b>480.750.000</b>
<b>Dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>		
Dettes financières	8803	330.000.000
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	280.000.000
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	50.000.000
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
<b>TOTAL DES DETTES AYANT PLUS DE 5 ANS À COURIR</b>	<b>8913</b>	<b>330.000.000</b>

(montants en €)

	Codes	Exercice
<b>DETTES GARANTIES</b>		
<b>Dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b>		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
<b>TOTAL DES DETTES GARANTIES PAR LES POUVOIRS PUBLICS BELGES</b>	<b>9061</b>	
<b>DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DE L'ENTREPRISE</b>		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
<b>TOTAL DES DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DE L'ENTREPRISE</b>	<b>9062</b>	
	Codes	Exercice
<b>DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES</b>		
<b>Impôts</b>		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	1.276.219,26
Dettes fiscales estimées	450	3.945.344,91
<b>Rémunérations et charges sociales</b>		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	44.619.035,6
		Exercice
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		
<b>Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important</b>		
Provisions liées au personnel		4.553.144,44
Charges financières à imputer		14.817.565,84
Prime d'assurance à imputer		24.368,04

# RÉSULTATS D'EXPLOITATION

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
<b>Chiffre d'affaires net</b>			
Ventilation par catégorie d'activité			
Gestionnaire de réseaux		564.290.987,73	578.639.574,19
Ventilation par marché géographique			
Belgique		564.290.987,73	578.639.574,19
<b>Autres produits d'exploitation</b>			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel</b>			
Nombre total à la date de clôture	9086	2.370	2.414
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	2.374	2.400,4
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	3.466.722	3.496.427`
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	136.796.654,63	132.482.235,84
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	41.169.862,32	40.488.422,81
Primes patronales pour assurances extralégales	622	55.251.581,7	57.503.172,11
Autres frais de personnel	623	9.729.666,78	9.036.195,95
Pensions de retraite et de survie	624	8.092.947,8	10.513.381,42
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115		7.500.000
Utilisations et reprises	9116		
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	182.239,62	102.619,39
Autres	641/8	34.673,56	53,45
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise</b>			
Nombre total à la date de clôture	9096	61	54
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	60,9	54,2
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	104.952	94.428
Frais pour l'entreprise	617	3.573.661,88	3.254.484,45

# RÉSULTATS FINANCIERS

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS</b>			
<b>Autres produits financiers</b>			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125	4.913,2	9.826,4
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Divers		118.400,95	77,43
Plus-Value sur réalisation d'actifs circulants			593,53
<b>CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES</b>			
<b>Amortissement des frais d'émission d'emprunts</b>	<b>6501</b>	<b>586.908,56</b>	<b>585.015,40</b>
<b>Intérêts portés à l'actif</b>	<b>6503</b>		
<b>Réductions de valeur sur actifs circulants</b>			
Actées	6510		
Reprises	6511		
<b>Autres charges financières</b>			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
<b>Provisions à caractère financier</b>			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
<b>Ventilation des autres charges financières</b>			
Divers		15.096,28	18.011,47
Comission de gestion			4.395,55
Comission sur ligne de crédit sur fonds non levés		150.410,96	154.230,43

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE</b>			
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>			
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	<b>76</b>	<b>75.643,7</b>	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	76A		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	760		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7620		
Autres produits d'exploitation non récurrents	7630		
<b>Produits financiers non récurrents</b>	<b>76B</b>	<b>75.643,7</b>	
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	764/8		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	76B		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	761		
Autres produits financiers non récurrents	7621		
	7631	75.643,7	
	769		
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>			
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	<b>66</b>		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	66A		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)	660		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6620		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	6630		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	664/7		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	<b>66B</b>		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	6690		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels - dotations (utilisations)	66B		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	661		
Autres charges financières non récurrentes	6621		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6631		
	668		
	6691		

## IMPÔTS ET TAXES

(montants en €)

	Codes	Exercice
<b>IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT</b>		
<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b>		
Impôts et précomptes dus ou versés	9134	3.996.150,3
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	50.805,39
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	3.945.344,91
<b>Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs</b>		
Suppléments d'impôts dus ou versés	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
<b>Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé</b>		
Dépenses non admises		12.585.521,84

### Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

(montants en €)

	Codes	Exercice
<b>Sources de latences fiscales</b>		
<b>Latences actives</b>		
Latences actives	9141	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Autres latences actives		
<b>Latences passives</b>		
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS</b>			
<b>Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte</b>			
À l'entreprise (déductibles)	9145	69.993.054,33	70.632.166,37
Par l'entreprise	9146	94.999.414,86	97.736.259,61
<b>Montants retenus à charge de tiers, au titre de</b>			
Précompte professionnel	9147	39.475.592,88	40.359.045,78
Précompte mobilier	9148	50.805,39	242.306,58

## DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	(montants en €)	
	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b>	9149	
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
<b>GARANTIES RÉELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise</b>		
<b>Hypothèques</b>		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers</b>		
<b>Hypothèques</b>		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
<b>BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN</b>		
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS</b>		
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSIION D'IMMOBILISATIONS</b>		
<b>MARCHÉ À TERME</b>		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	
<b>ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES</b>		
<b>MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS</b>		
Garanties d'ORES Assets pour le programme d'émission de billets de trésorerie		1.352.500,000
Cautions reçues dans le cadre des marchés publics		16.281.697,05
Plan Stock Options		9.193.823,88

## DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

(montants en €)

	Codes	Exercice
<b>RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS</b>		
Description succincte		
Mesures prises pour en couvrir la charge		
<b>PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME</b>		
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées	9220	
Bases et méthodes de cette estimation		
<b>NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS</b>		
<b>ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT</b>		
<b>NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN</b>		
A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société		
<b>AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS</b>		

## RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	<b>280/1</b>	<b>810.750.000</b>	<b>731.324.689</b>
Participations	280		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	810.750.000	731.324.689
<b>Créances</b>	<b>9291</b>	<b>159.985.472,52</b>	<b>113.309.764,53</b>
À plus d'un an	9301		
À un an au plus	9311	159.985.472,52	113.309.764,53
<b>Placements de trésorerie</b>	<b>9321</b>		
Actions	9331		
Créances	9341		
<b>Dettes</b>	<b>9351</b>		<b>549,95</b>
À plus d'un an	9361		
À un an au plus	9371		549,95
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	<b>9401</b>		
<b>Résultats financiers</b>			

Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431	30.429.626,56	29.371.877,61
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

## ENTREPRISES ASSOCIÉES

<b>Immobilisations financières</b>	<b>9253</b>		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
<b>Créances</b>	<b>9293</b>		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
<b>Dettes</b>	<b>9353</b>		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9393		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	<b>9403</b>		

## ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

<b>Immobilisations financières</b>	<b>9252</b>	<b>6.215.624,96</b>	<b>5.760.702,65</b>
Participations	9262	827.316,26	1.737.904,92
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282	5.388.308,7	4.022.797,73
<b>Créances</b>	<b>9292</b>	<b>13.132,66</b>	<b>40.658,51</b>
À plus d'un an	9302		
À un an au plus	9312	13.132,66	40.658,51
<b>Dettes</b>	<b>9352</b>	<b>538.552,91</b>	<b>1.385.728,94</b>
À plus d'un an	9362		
À un an au plus	9372	538.552,91	1.385.728,94

(montants en €)

Exercice

## TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

## RELATIONS FINANCIÈRES AVEC :

(montants en €)

	Codes	Exercice
<b>LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES</b>		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	798.311,05
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

(montants en €)

	Codes	Exercice
<b>LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)</b>		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	16.050
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95063	1.800
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Pour chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation/couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Immobilisations financières comptabilisées à un montant supérieur à la juste valeur</b>							
Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate							
ATRIAS scrl				3.100		3.100	
N-ALLO scrl				824.216,26		824.216,26	
Raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite							
ATRIAS scrl : ATRIAS travaille au prix coûtant pour les GRD belges (part ORES : 16,6 %) Compte tenu de ce qui précède, ORES scrl considère que la participation détenue dans sa filiale (qui correspond à un montant équivalent au pourcentage de détention dans les fonds propres) est évaluée à sa juste valeur et ne nécessite pas de dépréciation.							
N-ALLO scrl : Compte tenu des résultats positifs dégagés depuis la recapitalisation en 2014 et de la confiance du management de N-Allo à pouvoir maintenir cette tendance, ORES scrl considère que la participation détenue dans sa filiale est correctement évaluée et ne doit faire l'objet d'aucune dépréciation.							
Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée							

# DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

## INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

ORES Assets  
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand  
BE 0543.696.579  
Avenue Jean Monnet 2  
1348 Louvain-la-Neuve  
BELGIQUE

\* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise: 326

### ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>AU COURS DE L'EXERCICE</b>				
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein	1001	2.051	1.524	527
Temps partiel	1002	337	125	213
<b>TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP)</b>	<b>1003</b>	<b>2.374</b>	<b>1.647</b>	<b>727</b>
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein	1011	2.439.784	2.297.333	142.451
Temps partiel	1012	1.026.938	781.398	245.540
<b>TOTAL</b>	<b>1013</b>	<b>3.466.722</b>	<b>3.078.731</b>	<b>387.991</b>
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein	1021	210.724.089,42	164.144.100,08	46.579.989,34
Temps partiel	1022	32.223.676,01	13.405.891,14	18.817.784,87
<b>TOTAL</b>	<b>1023</b>	<b>242.947.765,43</b>	<b>177.549.991,22</b>	<b>65.397.774,21</b>
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	<b>1033</b>			

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
<b>AU COURS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b>				
<b>Nombre moyen de travailleurs en ETP</b>	<b>1003</b>	<b>2.400,4</b>	<b>1.670,7</b>	<b>729,7</b>
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>	<b>1013</b>	<b>3.496.427</b>	<b>3.128.655</b>	<b>367.772</b>
<b>Frais de personnel</b>	<b>1023</b>	<b>239.510.026,71</b>	<b>176.928.300,94</b>	<b>62.581.725,77</b>
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	<b>1033</b>			

## Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>				
Nombre de travailleurs	105	2.038	332	2.355,6
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	1.926	331	2.242,6
Contrat à durée déterminée	111	112	1	113
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	1.517	119	1.634
de niveau primaire	1200	414	21	434,3
de niveau secondaire	1201	659	77	734,9
de niveau supérieur non universitaires	1202	298	19	316,8
de niveau universitaire	1203	146	2	148
Femmes	121	521	213	721,6
de niveau primaire	1210	124	56	177
de niveau secondaire	1211	92	42	132
de niveau supérieur non universitaires	1212	252	97	342,8
de niveau universitaire	1213	53	18	69,8
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130	234	20	252,6
Employés	134	1.804	312	2.103
Ouvriers	132			
Autres	133			

## Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à disposition de l'entreprise
<b>AU COURS DE L'EXERCICE</b>			
Nombre moyen de personnes occupées	150	29	32
Nombre d'heures effectivement prestées	151	57.386	47.566
Frais pour l'entreprise	152	1.231.035,79	2.342.626,09

## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>ENTRÉES</b>				
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	100	3	100,6
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	210	39	2	39,4
Contrat à durée déterminée	211	61	1	61,2
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			
	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>SORTIES</b>				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	143	4	144,9
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	310	61	4	62,9
Contrat à durée déterminée	311	82	0	82
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
<b>Par motif de fin de contrat</b>				
Pension	340	27		27
Chômage avec complément d'entreprise	341	13		13
Licenciement	342	16		16
Autre motif	343	87	4	88,9
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Hommes	Codes	2. Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5801	1.431	5811	645
Nombre d'heures de formation suivies	5802	58.837	5812	19.011
Coût net pour l'entreprise	5803	9.747.989,64	5813	3.245.221,9
dont coût brut directement lié aux formations	58031	9.747.989,64	58131	3.245.221,9
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5821	35	5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822	11.338	5832	
Coût net pour l'entreprise	5823	699.161,9	5833	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5841	18	5851	5
Nombre d'heures de formation suivies	5842	13.873	5852	4.139
Coût net pour l'entreprise	5843	97.768,53	5853	24.878,7

# RÈGLES D'ÉVALUATION

## ACTIF

### FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Sont portés sous cette rubrique, les frais qui se rattachent à la constitution, au développement ou la restructuration de l'entreprise tels que les frais de la constitution ou d'augmentation de capital, les frais d'émission d'emprunts.

L'amortissement des frais d'établissement doit suivre le prescrit du § 1er de l'article 59 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 stipulant que les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins des sommes réellement dépensées. Toutefois, l'amortissement des frais d'émission d'emprunts peut être réparti sur toute la durée de l'emprunt.

Pour ce qui nous concerne, les frais portés en compte sous cette rubrique sont relatifs aux frais d'émission de nos emprunts obligataires, ils sont amortis comme le propose la loi sur toute la durée de l'emprunt.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont des moyens de production immatériels. Elles représentent des actifs immobilisés du fait que l'entreprise souhaite les utiliser comme moyens d'exploitation. Elles impliquent, en d'autres termes, une capacité d'exploitation de durée limitée ou illimitée. Selon l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (art. 95, § 1<sup>er</sup>), il faut distinguer :

- les frais de développement ;
- les concessions, brevets et licences, le savoir-faire, les marques et autres droits similaires ;
- le goodwill.

Des immobilisations incorporelles sont comptabilisées si et seulement si il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à la société et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle satisfait aux critères de comptabilisation selon les normes belges. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation pour qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation.

ORES scrl a pris l'option de procéder à l'activation de frais de développement au titre d'immobilisations incorporelles.

Les frais de développement susceptibles d'être portés à l'actif au titre d'immobilisations incorporelles sont les frais de fabrication et de mise au point de prototypes, de produits, d'inventions et de savoir-faire, utiles aux activités futures de l'entreprise.

Dans ce cadre, les frais suivants ont été activés :

- les dépenses du personnel relatives aux chercheurs, techniciens et autre personnel d'appui, dans la mesure où ils sont affectés à la réalisation d'un projet répondant à la définition ci-dessus ;
- les coûts des instruments et matériel dans la mesure où et aussi longtemps qu'ils sont utilisés pour la réalisation du projet. Si ceux-ci ne sont pas utilisés pendant toute leur durée de vie à la réalisation du projet, seuls les coûts d'amortissement correspondant à la durée de vie du projet sont alors admissibles ;
- les coûts des services de consultants et de services équivalents utilisés pour la réalisation du projet ;
- les autres frais d'exploitation, notamment les coûts des matériaux, fournitures et produits similaires, supportés directement du fait de la réalisation du projet.

L'immobilisation incorporelle provenant de l'activité de frais de développement est ensuite amortie de manière linéaire sur sa durée d'utilité (fixée à 5 ans) et diminuée des pertes de valeur éventuelles.

### IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont reprises à leur valeur d'acquisition diminuée de la partie non appelée.

À la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque titre de portefeuille est effectuée de manière à refléter, de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

### CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont comptabilisées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur en cas de dépréciation durable.

### STOCKS

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré.

## CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une réduction de valeur est opérée lorsque la valeur estimée à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable.

## PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus, ou à leur valeur d'apport.

À la clôture de l'exercice, ils sont évalués à la plus basse des valeurs suivantes : prix d'achat ou valeur d'apport ou la valeur boursière en fin d'exercice.

## VALEURS DISPONIBLES

Les règles d'évaluation des valeurs disponibles sont les mêmes que celles des créances à un an au plus.

## COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIF

Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont inscrites dans les comptes de régularisation sur base d'une règle proportionnelle. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou de plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont comptabilisés pour le montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

## PASSIF

### RÉSERVES IMMUNISÉES

Sont classés sous cette rubrique, les plus-values et les bénéfices dont l'immunisation est subordonnée à leur maintien dans le patrimoine de l'entreprise.

### PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer.

### DETTES À PLUS D'UN AN ET À UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

### COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

Les charges ou la fraction de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont inscrites dans les comptes de régularisation pour le montant afférent à l'exercice. Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également comptabilisés pour le montant qui doit être considéré comme un produit pour l'exercice ultérieur.



# IV. RAPPORT DU COMMISSAIRE-RÉVISEUR

---



## ORES SCRL

---

### RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

---

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

#### RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS – OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 1.155.442.800,98 EUR et dont le compte de résultats se solde par un résultat de l'exercice de 0,00 EUR.

#### Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterAudit is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in its own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit Scrl<sup>(1)</sup> - Réviseurs d'entreprises - Siège social - chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles  
interaudit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436 391 122 - RPM Bruxelles - <sup>(2)</sup> Société civile à forme commerciale

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koevoets - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem



Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **Opinion sans réserve**

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### **RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur comptes annuels:

- ▶ Le rapport de gestion, établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés et à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi et concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives et ce par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- ▶ Le bilan social, à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.
- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Gosselies, le 16 mai 2017

  
RSM INTERAUDIT SCRL  
COMMISSAIRE  
REPRÉSENTÉE PAR  
THIERRY LEJUSTE  
ASSOCIÉ.

## Contacts

ORES scrl - Avenue Jean Monnet, 2  
1348 Louvain-la-Neuve

**[www.ores.be](http://www.ores.be)**

Service clientèle: 078/15.78.01  
Service dépannage: 078/78.78.00  
Urgence odeur de gaz: 0800/87.087